



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Accompagnement de classes découvertes ou transplantées par les AAAS et ASEM : une évolution positive !

Notre syndicat dénonçait depuis plusieurs années la disparition des dispositions valables avant la mise en œuvre de l'ARE, pour les collègues AAAS et ASEM qui souhaitaient accompagner les classes découvertes ou transplantées.

Depuis quelques années, non seulement **la participation à ces séjours ne donnait lieu à aucune rémunération, mais en plus les collègues volontaires devaient poser une semaine de congés !** On était au-delà du sacerdoce à ce niveau !

**Nous avons à plusieurs reprises signalé à la DASCO l'absurdité de cette situation**, encore plus dans le cadre d'un PEDT mettant en avant les partenariats Éducation Nationale/DASCO !

**La bonne nouvelle** vient de tomber sous la forme d'une note, voir [ICI](#), qui précise désormais que **la participation à ces classes sera comptabilisée dans le temps de travail des collègues.**

**Les collègues AAAS bénéficieront d'une comptabilisation forfaitaire de 7h33 par journée.**

**Cette mesure est favorable pour les AAAS** qui ont une obligation journalière de 6h33 (et qui travaillent moins en semaines périscolaires). **Au lieu d'être en débit sur ces semaines, les AAAS généreront presque 1 JRTT par semaine de séjour effectuée.**

Pour les ASEM, la situation est différente. **L'attribution du forfait journalier de 7h33 aurait été pénalisant** car inférieur à leur temps de travail en semaine scolaire en école.

**La DASCO a accepté d'appliquer pour les ASEM le même dispositif que pour les journées de formation, c'est-à-dire le maintien du temps de travail prévu au planning.** Concrètement, les ASEM ne seront pas en débit de RTT en participant à ces séjours.

Ce n'est pas totalement satisfaisant dans la mesure où les heures de travail réellement effectuées lors de ces semaines dépassent largement les horaires classiques des personnels. Néanmoins cela constitue **une avancée réelle par rapport à la situation antérieure où les collègues travaillaient bénévolement sur leurs congés !**

**Des journées de récupération seront également accordées aux collègues en cas de travail les samedis ou dimanches.**

Pour les animateur-trices vacataires, la situation est différente. Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux classes transplantées. Ils sont alors recruté.es et rémunéré.es par les organisateurs.

**Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !**

Paris, le 19 octobre 2023

**SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)**